

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2005

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes DURAND, FERRY, LAMORT, LAVENAC, LE BORGNE, THIBERGE,
VACCARO,
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, LEROUX (arrivé à 21 h 45),
MARGUERIE, OZENNE, RICHET (arrivé à 21 h), SACRÉ.

Absents : Mme ASSELINE (pouvoir à M. OZENNE)
Mme BOTHUA (pouvoir à Mme FERRY)
Mme HAMEL/BRUN (pouvoir à M. LEMARIÉ)
Mme LEROY/THOMAS (pouvoir à M. CAMPBELL)
Mme VAUCLAIR (pouvoir à Mme DURAND)
M. LEROUX (pouvoir à M. ESTRADE)

Secrétaire : Mme VACCARO

La séance est ouverte à 20 h 45 par Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde ensuite l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 07/11/2005

En l'absence d'observation ou de remarque particulière, ce document est approuvé par **20 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

II – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – INTÉGRATION DU MANOIR

Pierre ESTRADE rappelle la signature, en date du 04/12/2003, du contrat de délégation de service public liant la commune avec le délégataire, l'AGACSBO, pour l'exploitation, la gestion et l'animation de la Grange à Dîmes, du Manoir et du Logis d'entrée. A cette époque, le Manoir était en cours de réhabilitation et son mode de gestion n'avait pas été déterminé avec précision dans ce contrat. Les travaux étant maintenant terminés depuis le printemps 2005, l'ouverture du site a eu lieu le 01/05/2005 via l'AGACSBO DSP à qui a été confiée la gestion des salles de location du rez-de-chaussée pour des manifestations festives, conviviales et familiales, et de la salle avec mezzanine du 1^{er} étage pour des expositions, la commune mettant gratuitement à disposition des associations les 2 petites salles du 1^{er} étage et à l'enseignement de la musique, l'auditorium du 2^{ème} étage.

Il y a lieu en conséquence d'établir un avenant au contrat du 04/12/2003 pour y intégrer les modalités de gestion du Manoir et de signer une convention réglant la répartition des charges entre la commune et le délégataire, étant précisé que pour ces 2 documents, les projets, adressés à chacun à l'appui de la convocation à la présente réunion, ont été examinés le 22 novembre écoulé par la Commission de Délégation de Service Public qui a émis un avis favorable.

Le Maire donne des explications sur la clé de répartition des charges et précise que le projet de convention comporte un paragraphe réglant la prise en charge par la commune des frais du Manoir antérieurs au 01/05/05.

21 h – arrivée de Xavier RICHET.

A la question de Valérie LAMORT sur les tarifs de location indiqués dans l'avenant, le Maire rappelle que le document reprend strictement les termes de la délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs. Il est possible qu'il soit nécessaire d'en reprendre la rédaction. Cette question sera étudiée dans le cadre du vote du budget 2006.

Pour répondre à la demande de Alain LAPIERRE, Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente de l'AGACSBO, donne un premier bilan des locations du Manoir :

- de mai à décembre 2005, 38 locations ont été consenties dont 25 à des Brettevillais,
- en week-end, le rez-de-chaussée est souvent loué en complément de la Grange,
- et 4 locations du cellier seul ont été retenues pour des fêtes de jeunes gens,
- pour 2006, les locations pour mariage à la Grange y associent fréquemment le cellier ou le rez-de-chaussée pour le lendemain.

A l'interrogation de Jean LEMARIÉ sur les perspectives d'utilisation de la salle avec mezzanine, Pierre ESTRADE répond qu'un bilan de l'utilisation de l'ensemble du bâtiment lui a été fourni et fait apparaître que certaines salles présentent des défauts d'insonorisation, de résonance ou d'isolation qui ne favorisent pas une utilisation dans des conditions satisfaisantes. En conséquence, nous devons étudier cette situation pour connaître les solutions à y apporter et à quel coût. Le fait que la salle d'exposition ne soit pas utilisée comme nous l'aurions souhaité pose question : les tarifs sont-ils en cause ou bien les artistes ne sont-ils pas intéressés à exposer à Bretteville ? Des réflexions sont encore à mener.

Pour répondre à Alain CAMPBELL, Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, informe que, bien qu'en l'état actuel nous soyons en règle avec la Commission de Sécurité, un système supplémentaire sécurisant le garde corps du 2^{ème} étage a été commandé récemment et sera installé dans les prochaines semaines.

Au terme de la discussion, l'avenant au contrat de Délégation de Service Public du 04/12/2003 et la convention réglant la répartition des charges du Manoir sont adoptés à l'unanimité sachant que Martine LAVENAC et Marie ASSELINE n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à l'AGACSBO DSP (*respectivement, l'une est Présidente, l'autre Vice-Présidente*).

III – AFFAIRES FINANCIÈRES – DÉCISION MODIFICATIVE n° 06/2005

Pierre ESTRADE signale qu'une nouvelle décision modificative annulant et remplaçant celle envoyée aux Conseillers Municipaux figure dans les dossiers qui leur sont remis ce jour étant précisé que la seule modification concerne le remboursement des frais du Manoir à l'AGACSBO DSP antérieurs au 01/05/05 et pour lesquels il y avait une « confusion » sur la TVA.

Il présente et commente ce nouveau document et informe qu'en raison de son inactivité depuis plusieurs années, l'association Connaître et Valoriser la Vallée de l'Odon a décidé de répartir ses actifs entre ses 8 communes membres au prorata des sommes qu'elles ont versées à l'époque à charge pour elles d'attribuer la somme qui leur sera allouée à une association ayant une attache avec la vallée de l'Odon. Pour notre commune, c'est à l'ARP'Odon (*Association des Riverains du Petit-Odon*) que nous affecterons cette somme qui compensera les frais de curage du Petit-Odon de 2004 qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de nous payer.

Finalement, après discussion, la décision modificative n° 6/2005 dans sa version primitive (*celle mentionnant un montant de 2 300 € HT*) est adoptée à l'unanimité.

IV – URBANISME

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, porte à la connaissance du Conseil que le permis de construire autorisant la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher prévoyait la cession gratuite en faveur de la commune de 2 terrains destinés à recevoir des équipements publics :

- l'un situé avenue des Canadiens, servira de terrain d'assiette à la construction d'un parking et permettra le déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la ruelle Notre Dame,
- l'autre, situé sur l'espace vert de la rue du Colombier, permettra un accès au Petit-Odon.

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recourir à la procédure nécessaire au transfert de propriété et à signer tous les actes correspondants en l'étude de Maître DESHAYES, Notaire à CAEN, et mandate le cabinet GEODIS de BRETTEVILLE SUR ODON pour établir le dossier nécessaire à la division parcellaire.

V – RAPPORT ANNUEL 2004 du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉQUIPEMENTS DU CALVADOS (SDEC)

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, présente et commente ce rapport annuel 2004. Il soulève le problème du transfert de la compétence « éclairage public » au SDEC qui, en l'état actuel, devrait conduire le SDEC à gérer la fourniture d'énergie correspondante sur le territoire des communes ayant transféré la compétence, d'où possibilité de remise en cause de ce transfert. Ce dossier, actuellement à l'étude, sera soumis aux communes en début d'année prochaine.

21 h 45, arrivée de Yves LEROUX.

Après avoir obtenu réponse à ses questions, le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation de ce rapport.

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux,

- évoque la Commission Travaux du 23 novembre écoulé dont le compte-rendu est remis ce soir aux Conseillers Municipaux,
- signale que le rond-point d'accès au boudrome de CAEN, en limite de notre commune près du CES Jean-Moulin, sera fermé. Cependant, une placette sera aménagée pour permettre aux parents usagers du CES de faire demi-tour pour revenir sur BRETTEVILLE,
- informe que, suite à un accident, le mur de la boulangerie TOURNERIE à l'angle de la route de Bretagne et de l'avenue de Woodbury a été fortement endommagé et ne pourra vraisemblablement pas être remis en état avant plusieurs semaines. En conséquence, les barrières de protection demeureront en place en attendant.

Répondant à Jean LEMARIÉ, Pierre ESTRADÉ, Jean-Paul DAUNOU et Daniel LE BLASTIER, confirmant les propos tenus à la famille JAY en 2000 par la précédente équipe municipale, précisent que l'impasse du Relais située dans un lotissement privé pourra sans problème être intégrée au domaine public communal dès lors qu'elle sera dotée d'un éclairage public satisfaisant et que la voirie et les réseaux de toutes sortes (*eau potable, assainissement*) répondront aux normes en vigueur.

Alain LAPIERRE regrette que les barrières de sécurité aux carrefours de la route de Bretagne ne soient pas uniformes (*couleur, profilé*) et Pierre ESTRADÉ informe que la Commission « Signalisation » a retenu la couleur bleue pour ces mobiliers urbains qui seront harmonisés par étape au fur et à mesure de nos possibilités ainsi d'ailleurs que leur équipement en bacs à fleurs.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, relate les derniers événements concernant GALIPETTE (*crèche – halte garderie*), à savoir qu'en compagnie du Maire, il a rencontré une nouvelle fois les dirigeants de l'association qui leur ont fait part d'un certain nombre de propositions pour équilibrer le budget : augmentation très sensible de la cotisation annuelle, proposition d'augmenter de 10 % le coût horaire à partir de septembre 2006 et démarche près des militaires pour leur proposer une réservation de 2 places crèche à partir de septembre 2006 moyennant une participation financière. Un budget prévisionnel très précis doit nous être fourni.

De son côté, il a rencontré une responsable de la PMI (*protection maternelle infantile*) qui doit apporter réponse à ses questions quant à l'organisation d'une telle structure et aux normes préconisées. Cette semaine, une rencontre avec la CAF et GALIPETTE est prévue. Bien entendu, les rencontres avec les communes des familles utilisatrices du service se poursuivent pour obtenir de leur part une participation financière au service.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, indique que nous rencontrons cette semaine les représentants de la Communauté d'Agglomération pour poursuivre le travail sur le dossier de ZAC - construction de logements (*cahier des charges, appel d'offres*) et Jean-Paul DAUNOU informe que depuis plusieurs mois nous étudions avec l'APAEI (*association des parents et amis des enfants inadaptés*) l'implantation sur un terrain de 10 000 m² d'une M.A.S. (*maison d'accueil spécialisée*) pour 27 adultes sur le territoire de la commune dans le périmètre de la ZAD (*zone d'aménagement différé*) située au Nord de la commune. Ce projet sera également étudié avec Caen la Mer et pourrait faire l'objet d'une révision simplifiée du PLU (*plan local de l'urbanisme*). Pierre ESTRADÉ estime que ce projet, éminemment nécessaire, est réalisable dans un secteur où les infrastructures sont suffisantes.

La discussion s'engage alors sur le logement social et le Maire déplore qu'une certaine presse mette à l'index les communes qui, avant la loi SRU, étaient dans la légalité quant à leur nombre de logements sociaux et qui, depuis, n'atteignant pas un quota de 20 % de ce type de logements imposés à toutes les communes de plus de 3 500 habitants, sont pénalisées. Ce qui est le cas de notre commune. Il souligne que, de 1990 à 2005, nous avons construit 33 % d'équivalents logements sociaux sur les différents programmes successifs, ce qui nous conduit maintenant à près de 14 % de logements sociaux alors qu'à l'époque nous n'en avions que 8 %. Ce qui veut dire que, si depuis 15 ans nous n'avons rien construit, paradoxalement, nous ne serions pas concernés aujourd'hui par la loi car, à l'époque, nous étions sous le seuil des 3 500 habitants.

Jean LEMARIÉ estime que les journaux reflètent la réalité, notre commune est hors la loi par manque de logements sociaux car nous sommes en dessous du seuil de 20 %. Il rappelle que les hautes autorités de l'État, suite au contexte social que nous avons connu voici quelques semaines, ont demandé aux communes et aux maires de se mobiliser pour tenir ce pourcentage. Ce problème du logement social est tout à fait important car il n'est pas normal que certaines communes aient des taux très élevés et d'autres des taux très bas. Il faut reconnaître que dans notre commune les choses ne vont pas très vite. Il souhaite que le logement social se développe très rapidement afin que nous ne soyons plus la risée des autres communes de l'agglomération.

Daniel LE BLASTIER relève que la DDE, dans un courrier qu'elle nous a adressé récemment, constate que, par des opérations ponctuelles de préemption de quelques immeubles et par la construction de la maison de retraite nous avons contribué à la mixité sociale et Daniel SACRÉ rappelle que les procédures de ZAC requièrent des délais très longs qui ne peuvent être écourtés.

Marcel ALLAIN estime qu'il ne faut pas avoir peur du logement social et prend l'exemple de ceux de la rue des Lauriers qui sont très bien intégrés.

Pierre ESTRADÉ rappelle qu'à ce jour nous ne sommes pas propriétaires de terrains et que nous avons justement mis en place le PLU une ZAD pour faire en sorte que le prix de ceux qui sont constructibles restent dans une fourchette de prix raisonnables pour permettre la construction de logements sociaux. François OZENNE estime que nous n'avons pas à rougir des 33 % d'équivalents logements sociaux construits en 15 ans.

* * *

Pierre ESTRADÉ rappelle qu'au cours de notre réunion du mois dernier, il avait exprimé ses inquiétudes sur l'élaboration du budget de la Communauté d'Agglomération à partir de 2006, propos récemment confirmés par la presse. Les communes auront à débattre sur l'avenir qu'elles envisagent et comment elles le financent sachant que l'évolution de la taxe professionnelle, au mieux, stagne, au pire, diminue.

Suite à la Commission Circulation du mois d'octobre, il signale qu'un certain nombre de travaux ont été entrepris :

- signalisation rue des 50 Acres pour ralentir la circulation,
- pose de panneaux « zone 30 » et installation de bacs à fleurs rue Froide ; les ralentisseurs seront posés dans le cadre du budget 2006,
- implantation de plots avenue des Canadiens pour interdire le stationnement, d'autres suivront rue des Crêtes.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- le bulletin municipal nouvelle formule qui sera distribué dans le courant de cette semaine,
- la Commission Culture qui aura lieu le 8 décembre,
- la bibliothèque qui sera fermée du 20/12/05 au 02/01/2006 inclus,
- l'implantation du centre d'action éducative qui se fera 4, avenue du Fresne probablement fin 2006/début 2007,
- le 2^{ème} cross de l'Odon qui s'est déroulé dimanche dernier avec une parfaite organisation et qui a drainé beaucoup de monde,
- la fermeture du terrain de foot durant le week-end pour cause de météo défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.